

2015-4953  
2016-04-29

# PROSARO 421 SC

FONGICIDE FOLIAIRE  
SUSPENSION



Bayer CropScience

GROUPE 3 FONGICIDE

POUR LA SUPPRESSION OU LA RÉPRESSION DES MALADIES INDIQUÉES DANS LE BLÉ, L'ORGE ET L'AVOINE

COMMERCIAL



N° D'HOMOLOGATION 29819  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE :

<b>Prothioconazole</b>	210,5 g/L
<b>Tébuconazole</b>	210,5 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,048% et du 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0011% et du 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00037% à titre d'agents de conservation.

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**CONTENU NET : 1 L à vrac**

**Renseignements sur le produit : 1-888-283-6847**

Bayer CropScience Inc.  
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd S.E.  
Calgary, Alberta T2C 3G3

En cas de déversement, d'empoisonnement ou d'incendie, composer le numéro 1-800-334-7577  
(24 heures par jour)

Le fongicide foliaire PROSARO 421 SC est un fongicide systémique à large spectre pour la suppression ou la répression des maladies indiquées dans le blé, l'orge et l'avoine.

### **AVIS À L'UTILISATEUR :**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

### **PRÉCAUTIONS**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Nocif en cas d'ingestion, d'inhalation ou d'absorption cutanée. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Bien se laver à l'eau et au savon après avoir manipulé et avant de manger, de boire ou de fumer. Si le produit entre en contact avec les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés, laver la peau à l'eau et au savon et mettre des vêtements propres. Laver les vêtements de l'applicateur séparément des autres vêtements. **NE PAS retourner dans les champs traités dans les 12 heures suivant l'application.** Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur. Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à : [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

### **VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT PROTECTEURS**

Porter une combinaison par-dessus un pantalon long, une chemise à manches longues, des gants et bottes résistant aux produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. De plus, les travailleurs doivent porter des lunettes de protection ou un écran facial durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Une combinaison n'est pas exigée durant l'application en cabines ou cockpits fermés.

### **PREMIERS SOINS**

**En cas d'ingestion :** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec les yeux :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

#### RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

- Traiter selon les symptômes. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie de déglutition.
- Le personnel médical doit communiquer avec les Services d'information médicale de Bayer, au numéro sans frais 1-800-334-7577.

**RISQUES ENVIRONNEMENTAUX :** Toxique pour les oiseaux, les petits animaux sauvages, les organismes aquatiques et les plantes non ciblées. Respecter les zones tampons précisées dans le **MODE D'EMPLOI et APPLICATION DANS DES CHAMPS ADJACENTS AUX ZONES AQUATIQUES**. Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique. Ne pas appliquer directement sur l'eau, dans les zones où se trouve de l'eau de surface ou dans les zones intertidales situées sous le niveau moyen des hautes eaux. Le ruissellement est dangereux pour les organismes aquatiques des zones voisines. Pour réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer aux endroits présentant une pente modérée ou prononcée, un sol compacté ou de l'argile. Éviter d'appliquer lorsque des averses abondantes sont prévues. La contamination des zones aquatiques par suite d'un ruissellement peut être réduite en prévoyant une bande de végétation entre la zone traitée et le bord du plan d'eau. Le tébuconazole est persistant et produit des résidus rémanents. Il est recommandé de ne pas utiliser de produit contenant du tébuconazole dans les zones traitées avec ce produit au cours de la dernière saison. Afin de réduire le ruissellement, consulter les recommandations énoncées à la section « **APPLICATION DANS DES CHAMPS ADJACENTS AUX ZONES AQUATIQUES** ».

Ce produit contient des matières actives et des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques.

#### ENTREPOSAGE

- Ne pas contaminer l'eau ni la nourriture de consommation humaine ou animale par suite de l'entreposage ou de l'élimination.
- Tenir à l'écart du feu ou d'une flamme nue ou d'autres sources de chaleur.
- Ne pas entreposer sous le point de congélation.
- Si le produit est entreposé pendant au moins un an, bien secouer avant d'utiliser.
- Entreposer le contenant hermétiquement fermé à l'écart de la nourriture de consommation animale, des semences, des engrais, des plantes et des denrées.
- Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ou autour de celle-ci.
- Entreposer dans le contenant d'origine.

- En cas d'incendie, de fuite ou de contenants abîmés, composer sans frais le 1-800-334-7577.

## **ÉLIMINATION**

### **Contenants recyclables :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

### **Contenants réutilisables:**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

### **Contenants remplis par le distributeur ou le détaillant à l'intention de l'utilisateur :**

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

### **Contenants non-retournables:**

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

**Élimination du produit non utilisé ou dont on veut se départir :** Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

PROSARO 421 SC est une marque déposée de Bayer.

# PROSARO 421 SC

FONGICIDE FOLIAIRE  
SUSPENSION



Bayer CropScience

GROUPÉ 3 FONGICIDE

POUR LA SUPPRESSION OU LA RÉPRESSION DES MALADIES INDIQUÉES DANS LE BLÉ, L'ORGE ET L'AVOINE

COMMERCIAL



N° D'HOMOLOGATION 29819  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE :

<b>Prothioconazole</b>	210,5 g/L
<b>Tébuconazole</b>	210,5 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,048% et du 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0011% et du 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00037% à titre d'agents de conservation.

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**CONTENU NET : 1 L à vrac**

**Renseignements sur le produit : 1-888-283-6847**

Bayer CropScience Inc.  
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd S.E.  
Calgary, Alberta T2C 3G3

En cas de déversement, d'empoisonnement ou d'incendie, composer le numéro 1-800-334-7577  
(24 heures par jour)

## **Fongicide foliaire PROSARO 421 SC**

Table des matières :

Section numéro :

### **RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

Avis	1
Le produit	2

### **SÉCURITÉ ET MANUTENTION**

Précautions, vêtements et équipement protecteurs, et délai de sécurité	3
Premiers soins et renseignements toxicologiques	4
Risques environnementaux	5
Entreposage	6
Élimination	7

### **MODE D'EMPLOI**

Culture, maladie, dose, période	8
Restrictions d'emploi	9
Délais d'attente avant la récolte	10
Instructions de mélange	11
Précautions relatives à l'application	12
Recommandations en matière de gestion de la résistance	13

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

### Section 1 – Avis

#### **AVIS À L'UTILISATEUR :**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

### Section 2 – Le produit

Le fongicide foliaire PROSARO 421 SC est un fongicide systémique à large spectre pour la suppression ou la répression des maladies indiquées dans le blé, l'orge et l'avoine.

## SÉCURITÉ ET MANUTENTION

### Section 3 - Précautions, vêtements et équipement protecteurs, et délai de sécurité

#### **PRÉCAUTIONS**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Nocif en cas d'ingestion, d'inhalation ou d'absorption cutanée. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Bien se laver à l'eau et au savon après avoir manipulé et avant de manger, de boire ou de fumer. Si le produit entre en contact avec les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés, laver la peau à l'eau et au savon et mettre des vêtements propres. Laver les vêtements de l'applicateur séparément des autres vêtements. **NE PAS** retourner dans les champs traités dans les 12 heures suivant l'application. Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur. Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à : [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

#### **VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT PROTECTEURS**

Porter une combinaison par-dessus un pantalon long, une chemise à manches longues, des gants et bottes résistant aux produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. De plus, les travailleurs doivent porter des lunettes de protection ou un écran facial durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Une combinaison n'est pas exigée durant l'application en cabines ou cockpits fermés.

## Section 4 – Premiers soins et renseignements toxicologiques

### PREMIERS SOINS

**En cas d'ingestion :** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec les yeux :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

### RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

- Traiter selon les symptômes. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie de déglutition.
- Le personnel médical doit communiquer avec les Services d'information médicale de Bayer, au numéro sans frais 1-800-334-7577.

## Section 5 – Risques environnementaux

Toxique pour les oiseaux, les petits animaux sauvages, les organismes aquatiques et les plantes non ciblées. Respecter les zones tampons précisées dans le MODE D'EMPLOI et APPLICATION DANS DES CHAMPS ADJACENTS AUX ZONES AQUATIQUES. Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique. Ne pas appliquer directement sur l'eau, dans les zones où se trouve de l'eau de surface ou dans les zones intertidales situées sous le niveau moyen des hautes eaux. Le ruissellement est dangereux pour les organismes aquatiques des zones voisines. Pour réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer aux endroits présentant une pente modérée ou prononcée, un sol compacté ou de l'argile. Éviter d'appliquer lorsque des averses abondantes sont prévues. La contamination des zones aquatiques par suite d'un ruissellement



peut être réduite en prévoyant une bande de végétation entre la zone traitée et le bord du plan d'eau. Le tébuconazole est persistant et produit des résidus rémanents. Il est recommandé de ne pas utiliser de produit contenant du tébuconazole dans les zones traitées avec ce produit au cours de la dernière saison. Afin de réduire le ruissellement, consulter les recommandations énoncées à la section « APPLICATION DANS DES CHAMPS ADJACENTS AUX ZONES AQUATIQUES ».

Ce produit contient des matières actives et des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques.

## Section 6 – Entreposage

### **Entreposage**

- Ne pas contaminer l'eau ni la nourriture de consommation humaine ou animale par suite de l'entreposage ou de l'élimination.
- Tenir à l'écart du feu ou d'une flamme nue ou d'autres sources de chaleur.
- Ne pas entreposer sous le point de congélation.
- Si le produit est entreposé pendant au moins un an, bien secouer avant d'utiliser.
- Entreposer le contenant hermétiquement fermé à l'écart de la nourriture de consommation animale, des semences, des engrais, des plantes et des denrées.
- Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ou autour de celle-ci.
- Entreposer dans le contenant d'origine.
- En cas d'incendie, de fuite ou de contenants abîmés, composer sans frais le 1-800-334-7577.

## Section 7 – Élimination

### **Contenants recyclables :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

### **Contenants réutilisables:**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

### **Contenants remplis par le distributeur ou le détaillant à l'intention de l'utilisateur :**

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

### **Contenants non-retournables:**

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

**Élimination du produit non utilisé ou dont on veut se départir :** Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**Élimination de la solution de pulvérisation inutilisée :**

S'il reste de la solution de pulvérisation dans le réservoir après le traitement, elle doit être pulvérisée sur le périmètre du champ qui vient d'être traité, **NON PAS SUR LA CULTURE**, à l'écart des sources d'approvisionnement en eau, fossés et canaux d'irrigation. Les zones tampons indiquées dans le **MODE D'EMPLOI** doivent également être respectées.

**MODE D'EMPLOI**

**Introduction**

Le fongicide foliaire PROSARO 421 SC est un fongicide systémique à large spectre pour la suppression de nombreuses maladies du blé (dont le blé de printemps, le blé dur et le blé d'hiver), de l'orge et de l'avoine. Le Fongicide foliaire PROSARO 421 SC protégera la culture des pertes de rendement et de qualité attribuables à la maladie.

Section 8 - Culture, maladie, dose et période
---

**DIRECTIVES D'UTILISATION**

<b>CULTURE</b>	<b>MALADIE</b>	<b>DOSE (mL/ha)</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
<p><b><u>Blé</u></b> (d'hiver, de printemps et dur)</p>	<p>Réprime :</p> <p>Fusariose des épis (<i>Fusarium spp.</i>)</p> <p>Supprime :</p> <p>Rouilles (<i>Puccinia recondita</i>, <i>P. graminis</i>, <i>P. striiformis</i>)</p> <p>Tache des feuilles et des glumes (<i>Septoria tritici</i>, <i>Stagonospora nodorum</i>)</p> <p>Tache bronzée (<i>Pyrenophora tritici-repentis</i>)</p> <p>Blanc (<i>Erysiphe graminis</i>)</p>	<p>467</p> <p>(Appliquer avec un surfactant non ionique)</p>	<p>Pour une répression optimale de la fusariose des épis, appliquer le Fongicide foliaire PROSARO 421 SC comme traitement préventif au cours de la période commençant lorsqu'au moins 75 % des épis sur la tige principale sont entièrement émergés, jusqu'au moment précis où 50 % des épis sur la tige principale sont en fleurs. Au cours de cette période, l'application supprime également les maladies foliaires indiquées.</p> <p>Pour les résultats optimaux, appliquer le Fongicide foliaire PROSARO 421 SC avec un surfactant non ionique homologué à raison de 0,125 % vol/vol.</p> <p>Appliquer avec de l'équipement de pulvérisation terrestre ou aérien. Pour l'application terrestre, appliquer la dose prescrite dans au moins 100 L d'eau par hectare. Pour l'application aérienne, appliquer la dose prescrite dans au moins 50 L d'eau par hectare.</p>
<p><b><u>Orge</u></b></p>	<p>Réprime :</p> <p>Fusariose des épis (<i>Fusarium spp.</i>)</p> <p>Supprime :</p> <p>Rayure réticulée (<i>Pyrenophora teres</i>)</p> <p>Tache helminthosporienne (<i>Cochliobolus sativus</i>)</p> <p>Rynchosporiose (<i>Rhynchosporium secalis</i>)</p> <p>Tache septorienne (<i>Septoria passerinii</i>)</p> <p>Rouille des feuilles, rouille des tiges et rouille jaune (<i>Puccinia hordei</i>, <i>Puccinia graminis</i>, <i>Puccinia striiformis</i>)</p> <p>Blanc (<i>Erysiphe graminis</i>)</p>	<p>467</p> <p>(Appliquer avec un surfactant non ionique)</p>	<p>Pour une répression optimale de la fusariose des épis, appliquer le Fongicide foliaire PROSARO 421 SC comme traitement préventif au cours de la période commençant lorsque 70 à 100 % des épis sur la tige principale sont entièrement émergés, jusqu'à 3 jours après l'émergence complète des épis. Au cours de cette période, l'application supprime également les maladies foliaires indiquées.</p> <p>Pour les résultats optimaux, appliquer le Fongicide foliaire PROSARO 421 SC avec un surfactant non ionique homologué à raison de 0,125 % vol/vol.</p> <p>Appliquer avec de l'équipement de pulvérisation terrestre ou aérien. Pour l'application terrestre, appliquer la dose prescrite dans au moins 100 L d'eau par hectare. Pour l'application aérienne, appliquer la dose prescrite dans au moins 50 L d'eau par hectare.</p>

CULTURE	MALADIE	DOSE (mL/ha)	OBSERVATIONS
Avoine	Rouille couronnée <i>(Puccinia coronata)</i>  Rouille des tiges <i>(Puccinia graminis)</i>  Tache ovoïde et tige noire septorienne <i>(Stagonospora avenae syn.            Septoria avenae)</i>	467  (Appliquer avec un surfactant non ionique)	<p>Appliquer le Fongicide foliaire PROSARO 421 SC comme traitement foliaire préventif lorsque les tout premiers symptômes de la maladie se manifestent sur les feuilles et les tiges. Les champs doivent être inspectés minutieusement pour déceler les premiers symptômes de la maladie, en particulier lorsque des variétés sensibles sont plantées et/ou lorsque prévalent des conditions prolongées propices au développement de la maladie.</p> <p>Pour les résultats optimaux, appliquer le Fongicide foliaire PROSARO 421 SC avec un surfactant non ionique homologué à raison de 0,125 % vol/vol.</p> <p>Appliquer avec de l'équipement de pulvérisation terrestre ou aérien. Pour l'application terrestre, appliquer la dose prescrite dans au moins 100 L d'eau par hectare. Pour l'application aérienne, appliquer la dose prescrite dans au moins 50 L d'eau par hectare.</p>

## APPLICATIONS SÉQUENTIELLES DANS LE BLÉ ET L'ORGE

Le fongicide foliaire Prosaro 421SC peut être appliqué en alternance avec le fongicide foliaire Folicur 432F, le fongicide Folicur 250 EW ou le fongicide USF 2010. Veuillez consulter les étiquettes des produits respectifs pour connaître le mode d'emploi, les recommandations pertinentes, les restrictions et les précautions propres à chaque produit.

### Applications recommandées :

Période d'application/stade de la culture/produit/taux pour une seule application		Intervalle minimum entre les applications et taux d'application saisonniers maximums	
Stade végétatif	Épiaison/anthèse	Intervalle minimum entre les applications	Taux saisonnier maximum de tébuconazole (g m.a./ha)
Folicur 432F 220-292 mL/ha	Prosaro 421 SC 467 mL/ha	7 days	226
Folicur 250 EW 375-500 mL/ha	Prosaro 421 SC 467 mL/ha	7 days	226
USF2010 250 mL/ha	Prosaro 421 SC 467 mL/ha	7 days	166

### Conseils sur la gestion de la résistance dans les cultures céréalières :

Il ne faut pas faire d'applications répétées exclusives de fongicides inhibiteurs de la déméthylation (DMI) sur la même culture au cours d'une même saison pour lutter contre les pathogènes à risque, comme le blanc des céréales, dans les régions fortement infestées par cet agent pathogène. Il a été établi que les produits mélangés, les mélanges en cuve ou l'utilisation en alternance de fongicides aux modes d'action différents protègent contre le développement de formes résistantes de la maladie.

### Section 9 – Restrictions d'emploi

- Ne pas faire plus d'une application avec le Fongicide PROSARO 421 SC par saison.
- Ne pas faire d'application dans les 36 jours précédant la récolte.
- Ne pas laisser paître le bétail ni le nourrir de fourrage vert dans les 6 jours suivant un traitement avec le Fongicide foliaire PROSARO 421 SC.
- On peut utiliser la paille coupée après la récolte comme fourrage ou comme litière.
- Attendre au moins 12 heures suivant le traitement avant d'entrer dans la zone traitée.

- **NE PAS** appliquer ce produit directement dans les habitats d'eau douce (comme des lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, criques, ruisseaux, marais, réservoirs, fossés et milieux humides), les habitats estuariens ou les habitats marins. **NE PAS** contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.
- **Application par pulvérisateur agricole: NE PAS** appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer avec des gouttelettes de pulvérisation plus petites que la classification moyenne de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La rampe doit être à une hauteur maximale de 60 cm au-dessus de la culture ou du sol.
- **Application aérienne : NE PAS** appliquer durant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit quand les vents soufflent en rafales. **NE PAS** épandre lorsque la vitesse du vent dépasse 16 km/h à hauteur de vol au point d'application. **NE PAS** appliquer en gouttelettes de pulvérisation de taille inférieure au calibre moyen de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Afin de réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef, l'espacement des buses le long de la rampe d'aspersion **NE DOIT PAS** dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

### Zones tampons:

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière de l'habitat terrestre vulnérable le plus proche de ce point dans la direction du vent (p. ex., des prairies, des forêts, des brise-vents, des terres à bois, des haies, des zones riveraines ou des zones arbustives). En plus des zones tampons spécifiées dans le tableau suivant, les utilisateurs doivent également respecter les zones tampons spécifiées à la section APPLICATION DANS LES CHAMPS ADJACENTS AUX ZONES AQUATIQUES.

Méthode d'application	Culture		Zones tampons (m) requises pour la protection des :
			Habitats terrestres
Pulvérisateur agricole	Blé (de printemps, d'hiver, dur), orge et avoine		1
Application aérienne	Blé (de printemps, d'hiver, dur), orge et avoine	Voilure fixe et tournante	15

Relativement à ce produit, les zones tampons visant à pallier le problème de dérive de pulvérisation, pour protéger les habitats terrestres, peuvent être modifiées selon les conditions météorologiques et la configuration de l'équipement de pulvérisation en accédant au Calculateur

de zone tampon du site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

Lorsqu'un mélange en réservoir est utilisé, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone la plus grande (la plus restrictive) parmi les produits utilisés dans le mélange. Appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosses (ASAE) indiqués sur les étiquettes des produits d'association.

## **APPLICATION DANS DES CHAMPS ADJACENTS AUX ZONES AQUATIQUES :**

SUIVRE LES PRÉCAUTIONS SUIVANTES AU MOMENT D'EFFECTUER DES TRAITEMENTS DANS DES CHAMPS SITUÉS PRÈS DE ZONES AQUATIQUES TELLES QUE LES LACS, LES RIVIÈRES, LES MARES VASEUSES, LES ÉTANGS, LES FONDRIÈRES DES PRAIRIES, LES CRIQUES, LES MARAIS, LES COURS D'EAU, LES RÉSERVOIRS, LES TERRES HUMIDES ET LES ESTUAIRES.

NE PAS contaminer les réserves d'eau d'irrigation ou potable ni les habitats aquatiques par suite du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets. Pour réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer aux endroits présentant une pente modérée ou prononcée, un sol compacté ou de l'argile. Éviter d'appliquer lorsque des averses abondantes sont prévues. La contamination des zones aquatiques par suite d'un ruissellement peut être réduite en prévoyant une bande de végétation entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

**NE PAS** appliquer par voie terrestre ni par voie aérienne à moins de 30 mètres des zones aquatiques indiquées plus haut.

Ne pas cultiver à moins de 3 mètres d'une zone aquatique pour permettre une bande de végétation tampon.

La zone tampon aquatique de 30 mètres **ne peut pas** être modifiée par le Calculateur de zone tampon du site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

## **Rotation des cultures :**

On peut semer les cultures mentionnées sur cette étiquette et le soja dans les champs traités dès que les conditions le permettent après la dernière application avec le Fongicide foliaire PROSARO 421 SC. Pour toutes les autres cultures, ne rien ressemer dans les 120 jours suivant la dernière application.

## Section 10 – Délais d’attente avant la récolte

<u>Culture</u>	<u>DAAR</u>
Orge	36 jours
Blé (de printemps, dur et d’hiver)	36 jours
Avoine	36 jours

## Section 11 – Instructions de mélange

Le Fongicide foliaire PROSARO 421 SC doit être appliqué avec de l’équipement propre convenablement calibré. Avant de verser le Fongicide foliaire PROSARO 421 SC dans le réservoir du pulvérisateur, s’assurer que ce dernier est parfaitement propre.

Fongicide foliaire PROSARO 421 SC appliqué seul :

- Verser la moitié de la quantité d’eau requise dans le réservoir du pulvérisateur ou de mélange et mettre le système d’agitation en marche.
- Verser la quantité requise de Fongicide foliaire PROSARO 421 SC dans l’eau puis ajouter le reste du volume d’eau total nécessaire.
- Maintenir l’agitation pendant le mélange et la pulvérisation.
- Le Fongicide foliaire PROSARO 421 SC devrait être tout à fait dispersé avant l’adjonction d’un surfactant non ionique. On recommande l’utilisation du fongicide foliaire PROSARO 421 SC avec un surfactant non ionique homologué, comme l’Agral 90 ou AgSurf, à raison de 0,125 % vol/vol.

## Section 12 – Précautions à l’application

### **APPLICATION TERRESTRE**

1. Utiliser un équipement de pulvérisation classique en bon état et bien étalonné pour obtenir une couverture satisfaisante et uniforme.
2. Appliquer le Fongicide foliaire PROSARO 421 SC dans au moins 100 L d’eau/ha.
3. Utiliser des tamis de pulvérisation de 50 mailles ou plus grossiers.
4. Pour éviter le plus possible la formation de mousse, s’assurer que la conduite de dérivation se décharge au fond de la cuve.
5. Maintenir la pression à au moins 275 kPa pour s’assurer que le produit appliqué pénètre et recouvre bien le feuillage.
6. Les zones tampons provinciales supérieures aux zones tampons indiquées dans le MODE D’EMPLOI (Section 9), doivent être respectées.
7. Si la bouillie de pulvérisation reste dans le réservoir toute la nuit ou pendant de longues périodes durant la journée, bien agiter avant de reprendre l’application.



## APPLICATION AÉRIENNE – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.
2. Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-888-283-6847. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial.
3. S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.
4. Appliquer le Fongicide foliaire PROSARO 421 SC dans au moins 50 L d'eau/ha.
5. Pour s'assurer d'une couverture et d'une distribution appropriée du produit et pour limiter le plus possible la dérive de pulvérisation, s'assurer que la largeur de la zone traitée et la grosseur des gouttelettes sont appropriées et qu'il y a peu de vent.
6. Utiliser uniquement des marqueurs mécaniques.

## APPLICATION AÉRIENNE – MISES EN GARDE CONCERNANT L'UTILISATION

1. Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée.
2. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage - *Application de pesticides par aéronef*, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.

## APPLICATION AÉRIENNE – MISES EN GARDE CONCERNANT L'OPÉRATEUR ANTIPARASITAIRE

1. **NE PAS** permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques prémélangés contenus dans un système fermé.
2. Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.
3. Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants résistant aux produits chimiques, une combinaison et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

4. Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire.
5. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.
6. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-888-283-6847. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial.

### Section 13 – Recommandations sur la gestion de la résistance

Aux fins de la gestion de la résistance, veuillez noter que le Fongicide foliaire PROSARO 421 SC contient un fongicide du Groupe 3. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au Fongicide foliaire PROSARO 421 SC et à d'autres fongicides du Groupe 3. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le Fongicide foliaire PROSARO 421 SC ou les fongicides du même groupe 3 avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.
- Ne pas faire plus que le nombre maximum d'applications indiqué pour chaque culture dans le MODE D'EMPLOI.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement, et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à un représentant de Bayer CropScience au 1-888-283-6847 ou à [www.bayercropscience.ca](http://www.bayercropscience.ca).

PROSARO 421 SC est une marque déposée de Bayer.

Tous les autres produits mentionnés sont des marques de commerce de leurs sociétés respectives.